



DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

(Fixant les conditions administratives et techniques applicables sur le réseau routier communautaire)

(Dépôt de la demande d'autorisation par courrier : Mairie du lieu des travaux)

DP n° :

PC n° :

Attention : La présente formalité ne dispense pas l'exécutant de souscrire une demande d'arrêté de circulation, auprès du Maire de la commune concernée par les travaux. Cela, dans le cas où les travaux nécessitent la prise d'un arrêté de circulation. (Stationnement interdit, feux alternés, ...)

BENEFICIAIRE

Nom :
Adresse :

E-mail :
Tel :

DEMANDEUR

Nom :
Adresse :

E-mail :
Tel :

Personne responsable du chantier : (si différent bénéficiaire ou demandeur)

E-mail :
Téléphone :

Commune (Lieu des travaux) :

En aggro Hors aggro

Rue :

1 – Occupation du domaine public :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Sur accotement | <input type="checkbox"/> Dépôt de matériaux | <input type="checkbox"/> Abattage/Elagage |
| <input type="checkbox"/> Sur trottoirs | <input type="checkbox"/> Echafaudage | <input type="checkbox"/> Palissade chantier |
| <input type="checkbox"/> Sur chaussée | <input type="checkbox"/> Installation de grues | |

2 – Accès :

- Création avec aqueduc
 Création sans aqueduc
 Autre (A préciser) :

3 – Autres travaux :

- Saillies
 Devanture Poteaux/enseignes
 Autre (A préciser) :

Demande de constat/Etat des lieux avant travaux par le pétitionnaire

Observations diverses :

Période envisagée pour les travaux: (date du/au)

Durée des travaux :

Pièces jointes obligatoires :

Plan de situation & Plan de détail
 Note explicative

Date :
 (Signature et cachet)



REPONSE A LA DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

AVIS DU MAIRE :	DP/PC n° :
<input type="checkbox"/> Favorable	
<input type="checkbox"/> Défavorable (joindre une note exposant les réserves)	
Fait à	le : <i>(cachet et signature)</i>

<input type="checkbox"/> Constat/Etat des lieux fait le :	et annexé
au présent Accord.	
<input type="checkbox"/> Constat d'achèvement fait le :	
<input type="checkbox"/> Avec réserves (annexer note et date levée des réserves)	
<input type="checkbox"/> Sans réserves	

INSTRUCTION DIRECTION INFRASTRUCTURES CAPI :

Prescriptions générales : L'exécution des travaux sera conforme au Règlement de voirie CAPI, applicable sur le réseau routier communautaire, disponible en téléchargement : <http://www.capi-agglo.fr/Vivre/Services-urbains/Voirie-eclairage/Consultation-reglement-de-voirie>

Prescriptions spécifiques :

Fait à l'Isle d'Abeau le :

Le Directeur Général des Services Techniques